

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Objet et champ d'application

1.1. Les présentes conditions générales de vente (les "CGV") ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles MPL GRAND OUEST consent au client professionnel (le "Client") une ou plusieurs prestations de formation (la "Formation"). L'inscription à une Formation emporte acceptation sans réserve des CGV, qui prévalent sur tout autre document du Client. Tous autres documents de MPL GRAND OUEST (prospectus, catalogues...) n'ont qu'une valeur indicative.

1.2. MPL GRAND OUEST propose divers types de Formations, réalisées dans ses locaux ou ceux du Client, pour le compte d'un Client et sur mesure le cas échéant (la "Formation intra") ou de plusieurs Clients (la "Formation inter"), ou en ligne (la "Formation en ligne"), à partir de briques pédagogiques digitales consultables dans un espace dédié (« e-learning »).

2. Modalités d'inscription

2.1. La demande d'inscription à une Formation est faite par le Client par l'un des moyens suivants :

- par courrier postal, à l'adresse : 107 avenue Henri Fréville, 35200 Rennes ;

- par téléphone, au 02 41 35 19 20 ;

- par courrier électronique, à l'adresse : contact@mplgrandouest.org ;

- sur le site internet de MPL GRAND OUEST, à l'adresse : <http://www.mplgrandouest.org/>.

2.2. Formations inter

Pour chaque Formation dispensée par MPL GRAND OUEST, un nombre minimum et maximum de participants est admis ; les inscriptions pour une Formation cessant d'être retenues quand le nombre maximum de participants est atteint. Les inscriptions réglées sont définitives et retenues en priorité. Un accusé de réception est adressé au Client dans les 48 heures qui suivent la réception de la demande d'inscription. Cet accusé de réception ne vaut pas confirmation de la tenue de la Formation.

Au plus tard dix (10) jours avant la date du début de la Formation, MPL GRAND OUEST adresse au Client un dossier composé de la confirmation de son inscription et d'informations pratiques (dont les horaires et lieu exacts de la Formation).

2.3. Formations intra

Toute demande de Formation intra fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière de MPL GRAND OUEST. L'acceptation formelle par le Client de cette proposition commerciale doit parvenir à MPL GRAND OUEST au moins trente (30) jours avant la date du début de la Formation.

2.4. Formations en ligne

L'attribution d'un identifiant et d'un mot de passe est nominative, incessible et inaliénable. Sauf convention contraire, les codes d'accès sont valides durant trois (3) mois à compter de la date de souscription à la Formation en ligne. Il est formellement interdit au Client et au participant de céder, de louer, de prêter leurs codes d'accès ; le Client et le participant s'engageant à informer immédiatement MPL GRAND OUEST de toute utilisation non autorisée desdits codes d'accès.

Il appartient au participant de s'assurer de la bonne configuration de son poste informatique, avant toute Formation en ligne.

En cas de problème lors de sa connexion au portail, le Client a la possibilité de contacter un intervenant technique de MPL GRAND OUEST, ayant pour objectif de diagnostiquer les causes d'un problème, sa résolution restant du ressort du Client.

3. Modalités de formation

3.1. MPL GRAND OUEST est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence, et se réserve le droit de sous-traiter les Formations à un partenaire professionnel.

3.2. Les Formations intra peuvent être assurées dans les locaux du Client, avec les moyens logistiques qu'il fournit (un vidéoprojecteur, un ordinateur et un paperboard sont requis *a minima*), ou dans les locaux de MPL GRAND OUEST.

3.3. Les participants à une Formation réalisée dans les locaux de MPL GRAND OUEST sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'immeuble affiché dans lesdits locaux.

3.4. MPL GRAND OUEST ne saurait être responsable d'une quelconque erreur ou oubli constaté dans la documentation remise au Client ; ladite documentation complétant la Formation et n'engageant en aucun cas MPL GRAND OUEST sur son exhaustivité et sa mise à jour postérieurement à la Formation.

3.5. MPL GRAND OUEST adresse au Client tous les documents relatifs à la Formation (convocation, nature, intitulé et durée de la Formation, attestation de participation, facture...), par courrier postal ou électronique.

4. Prix et modalités de paiement

4.1. Le prix et les modalités de paiement de chaque Formation sont indiqués sur le bulletin d'inscription pour une Formation inter ou une Formation en ligne, ou sur la proposition commerciale adressée au Client pour une Formation intra. Tous les tarifs sont indiqués hors taxes.

Le prix d'une Formation en ligne est facturé et dû, indépendamment du fait que le Client se soit ou non connecté. Les tarifs n'incluent pas le coût de la connexion à Internet, qui reste de la responsabilité du Client et à sa charge.

Toute Formation commencée est due en totalité.

Sauf convention contraire, le prix des Formations n'inclut en aucun cas les frais de déplacement, de restauration et de séjour, engagés par les participants à la Formation ; lesdits frais étant directement à la charge du Client et devant être réglés par celui-ci.

4.2. Les factures émises par MPL GRAND OUEST sont payables à réception par le Client, sans escompte, par chèque ou virement bancaire.

En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros. En outre tout règlement ultérieur quelle qu'en soit la cause sera imputé immédiatement et par priorité à l'extinction de la plus ancienne des dettes.

Par ailleurs, MPL GRAND OUEST se réserve le droit de refuser toute nouvelle commande et de suspendre l'exécution de ses propres obligations, et ce jusqu'à apurement du compte, sans engager sa responsabilité et sans que le Client ne puisse prétendre bénéficier d'un avoir ou d'un éventuel remboursement.

Le délai de prescription pour le recouvrement de toute somme due à MPL GRAND OUEST court à compter de la date d'émission de la facture concernée.

4.3. En cas de prise en charge du paiement d'une Formation par un organisme agréé ("l'OPCA"), il appartient au Client :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la Formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;

- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur sa commande ;

- de transmettre l'accord de prise en charge au plus tard la veille de la Formation ;

- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCA.

Si l'OPCA ne confirmait pas la prise en charge financière de la Formation ou que MPL GRAND OUEST n'ait pas reçu la prise en charge de l'OPCA la veille de la Formation, le coût de la Formation serait facturé dans sa totalité au Client.

Si l'OPCA ne prenait en charge que partiellement le coût de la Formation, le reliquat serait facturé au Client.

En cas de non-paiement par l'OPCA du prix de la Formation, le Client serait facturé et redevable de l'intégralité du coût de la Formation.

5. Annulation et report

5.1. Remplacement d'un participant

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sous réserve d'en informer MPL GRAND OUEST par écrit et de lui transmettre les noms et coordonnées du ou des remplaçants au plus tard la veille de la Formation.

5.2. Annulation du fait du Client

Le Client dispose de la faculté d'annuler une inscription sans frais, sous réserve d'en informer MPL GRAND OUEST par écrit au plus tard quinze (15) jours avant la date du début de la Formation.

Toute annulation reçue moins de quinze (15) jours et au moins huit (8) jours avant la date du début de la Formation entraînera le paiement d'une indemnité égale à cinquante pourcent (50 %) du montant de la Formation.

Toute annulation reçue moins de huit (8) jours avant la date du début de la Formation entraînera le paiement du prix intégral de la Formation à titre de dédit.

Il est précisé que les montants ainsi facturés ne pourront pas s'imputer au titre de la formation professionnelle continue.

5.3. Report d'une Formation

MPL GRAND OUEST se réserve le droit de reporter une Formation, sous réserve d'en informer préalablement le Client et de proposer une nouvelle date pour la Formation. Il est entendu qu'en cas de report en raison de l'absence ou de la défaillance du formateur, MPL GRAND OUEST s'engage à ce que ledit formateur soit remplacé dans les meilleurs délais par une personne aux compétences techniques et qualifications équivalentes, et veille à ce que le changement de formateur n'interrompe pas le bon déroulement de la Formation et s'engage à la reporter dans les meilleurs délais.

5.4. Suppression d'une Formation

MPL GRAND OUEST se réserve le droit de supprimer une Formation, sans proposer de nouvelle date, jusqu'à dix (10) jours avant la date du début de la Formation. Dans cette hypothèse, la Formation concernée ne sera pas facturée au Client et MPL GRAND OUEST procèdera au remboursement de toute somme d'ores et déjà perçue à ce titre, à l'exclusion de tout autre coût.

6. Propriété intellectuelle

6.1. Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux supports de cours et autres ressources pédagogiques mis à disposition du Client dans le cadre des Formations sont la propriété exclusive de MPL GRAND OUEST et/ou de ses partenaires.

6.2. Le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des tiers non participants aux Formations, les supports de cours et autres ressources pédagogiques, mis à disposition du Client dans le cadre de l'exécution des Formations, sans l'accord écrit et préalable de MPL GRAND OUEST et de ses partenaires.

6.3. Le Client s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement concurrence à MPL GRAND OUEST, en cédant ou en communiquant lesdits documents.

7. Données personnelles

7.1. Toute commande de Formation fait l'objet d'un enregistrement informatique accessible par le Client sur simple demande, à l'adresse mentionnée à l'article 2.1.

7.2. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles traitées les concernant.

Si le Client souhaitait exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, MPL GRAND OUEST les lui communiquerait sur simple demande écrite, à l'adresse mentionnée à l'article 2.1.

Toute demande adressée à MPL GRAND OUEST à ce titre doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité valide et signé, et préciser l'adresse à laquelle MPL GRAND OUEST doit répondre. La réponse sera adressée au Client dans un délai de deux (2) mois suivant la réception de la demande.

7.3. Lesdites données peuvent être communiquées aux autres sociétés du groupe auquel appartient MPL GRAND OUEST, à des fins de prospection commerciale, et à tout tiers, en cas de nécessité strictement liée à l'exécution de la Formation.

8. Responsabilité

8.1. MPL GRAND OUEST s'engage à apporter toute sa diligence à l'exécution des Formations.

8.2. MPL GRAND OUEST ne saurait être responsable des dommages indirects, tels que notamment la perte d'exploitation ou le manque à gagner, subis par le Client au cours ou à l'occasion de l'exécution des Formations.

8.3. En tout état de cause, pour tout autre dommage, et en cas de mise en cause de la responsabilité de MPL GRAND OUEST, l'indemnité éventuellement à sa charge sera expressément limitée au prix effectivement acquitté par le Client au titre de la Formation.

9. Dispositions générales

9.1. Les CGV sont accessibles sur le site internet de MPL GRAND OUEST. Elles peuvent être modifiées à tout moment, avec application immédiate ; seule la dernière version mise en ligne étant applicable.

9.2. Si l'une quelconque des clauses des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait la nullité ni des CGV ni de la Formation concernée.

9.3. Le fait que MPL GRAND OUEST ne se prévale pas des CGV, à un moment donné, ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

9.4. MPL GRAND OUEST peut utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou les marques du Client, et le cas échéant du groupe dont il fait partie, comme référence commerciale sur tout support ou à toute occasion dans un but marketing et/ou publicitaire, et ce sans autorisation préalable du Client.

9.5. MPL GRAND OUEST et le Client exercent et exerceront leurs activités de manière indépendante sans que, notamment, cela puisse être interprété comme créant entre eux un lien de subordination ou une société de fait.

9.6. Le Client renonce au bénéfice des dispositions des articles 1221, 1222 et 1223 du Code civil.

9.7. Toute réclamation du Client doit être formulée à MPL GRAND OUEST par écrit, à l'adresse mentionnée à l'article 2.1.

9.8. Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant les tribunaux de Rennes, et ce même en cas de référé et nonobstant pluralité d'instances ou de parties ou d'appel en garantie.



MAISON DES PROFESSIONS LIBÉRALES DU GRAND OUEST

Association déclarée, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

107 avenue Henri Fréville – 35200 RENNES

Tél. 02.41.35.19.20 – Mail : contact@mplgrandouest.org

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE "PASS MPL CLUB"

1. Objet et champ d'application

1.1. Les présentes conditions particulières de vente (les "CPV") s'appliquent à la vente, par MPL GRAND OUEST au client professionnel (le "Client"), du Pass MPL Club (le "Pass MPL Club").

Tout commande emporte acceptation sans réserve des CPV et des conditions générales de vente (les "CGV") qui prévalent sur tout autre document du Client. En cas de contradiction entre les CPV et les CGV, les CPV primeront. Tous autres documents de MPL GRAND OUEST (prospectus, catalogues...) n'ont qu'une valeur indicative.

1.2. Le Pass MPL Club est établi au nom d'un bénéficiaire unique. Il est nominatif, personnel et incessible, y compris au sein d'une même structure.

1.3. Le Pass MPL Club ouvre droit à son bénéficiaire de participer, dans l'année qui suit sa commande, aux formations proposées par MPL GRAND OUEST de son choix, sans limitation en nombre.

Le Pass MPL Club donne au Client le même droit d'accès aux supports de formation et annexes documentaires que dans le cadre d'une inscription hors Pass MPL Club. Ce droit est attaché à la participation effective aux formations. Le Client n'y a pas accès en cas de non-participation, d'absence ou d'annulation, y compris lorsque cette annulation n'est pas de son fait.

2. Modalités de commande

2.1. La commande du Pass MPL Club est faite par le Client par l'un des moyens suivants :

- par courrier postal, à l'adresse : 107 avenue Henri Fréville, 35200 Rennes ;

- par téléphone, au 02 41 35 19 20 ;

- par courrier électronique, à l'adresse : contact@mplgrandouest.org ;

- sur le site internet de MPL GRAND OUEST, à l'adresse : <http://www.mplgrandouest.org/>.

2.2. Le Client n'est pas tenu de préciser les formations choisies au stade de la commande. Les inscriptions peuvent être effectuées ultérieurement, conformément aux procédures figurant dans les CGV et sans avoir à acquitter de droits d'inscription supplémentaires que le prix du Pass MPL Club.

3. Modalités d'inscription aux formations

Le Client est libre de s'inscrire aux formations éligibles de son choix pendant un (1) an. Il doit formaliser chacune de ses inscriptions au plus tard quinze (15) jours avant la date de la session choisie. Le Client s'engage alors à être présent aux dates, lieux et heures prévus pour la formation.

4. Durée du Pass MPL Club

4.1. Le Pass MPL Club dure un (1) an. La date de début est celle de la facture reçue en début de période. Il se termine un an moins un jour plus tard (ex : du 5 janvier 2019 au 4 janvier 2020).

4.2. Le Pass MPL Club est ensuite renouvelé d'année en année par tacite reconduction, selon les conditions en vigueur à la date de la reconduction, faute par le Client ou la MPL Grand Ouest d'y mettre fin sous réserve d'un préavis de soixante (60) jours.

4.3. Les formations choisies doivent être réalisées pendant la période du Pass MPL Club. Il n'est pas possible, aux conditions du Pass MPL Club, de s'inscrire à une session dont la date est ultérieure à la période du Pass MPL Club.

5. Annulation

Le Client dispose de la faculté d'annuler une inscription, sous réserve d'en informer MPL GRAND OUEST par écrit au plus tard quinze (15) jours avant la date du début de la formation.

Après trois (3) annulations ou non-présentation dans le cadre du Pass MPL Club, MPL GRAND OUEST se réserve le droit de mettre fin aux droits attachés au Pass MPL Club, sans que cela donne lieu à une indemnité d'aucune sorte.

5. Prix et modalités de paiement

5.1. Le prix du Pass MPL Club est indiqué sur le bulletin d'inscription. Tous les tarifs sont indiqués hors taxes.

5.2. Le Client autorise MPL GRAND OUEST à en prélever directement le montant sur son compte bancaire.

5.3. Le montant du Pass MPL Club reste acquis à la MPL GRAND OUEST même si le Client ne s'est inscrit à aucune formation pendant la période d'ouverture de ses droits, étant précisé que le défaut d'inscription ou l'absence à une ou plusieurs sessions pendant la période d'ouverture des droits ne donnent lieu à aucune prolongation ou prorogation de ladite période.

6. Données personnelles

6.1. Toute commande fait l'objet d'un enregistrement informatique accessible par le Client sur simple demande, à l'adresse mentionnée à l'article 2.1.

6.2. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles traitées les concernant.

Si le Client souhaitait exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, MPL GRAND OUEST les lui communiquerait sur simple demande écrite, à l'adresse mentionnée à l'article 2.1.

Toute demande adressée à MPL GRAND OUEST à ce titre doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité valide et signé, et préciser l'adresse à laquelle MPL GRAND OUEST doit répondre. La réponse sera adressée au Client dans un délai de deux (2) mois suivant la réception de la demande.

6.3. Lesdites données peuvent être communiquées aux partenaires de MPL GRAND OUEST, à des fins de prospection commerciale, et à tout tiers, en cas de nécessité strictement liée à l'exécution de la Formation.



MAISON DES PROFESSIONS LIBÉRALES DU GRAND OUEST

Association déclarée, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
107 avenue Henri Fréville – 35200 RENNES

Tél. 02.41.35.19.20 – Mail : contact@mplgrandouest.org

